



COMMUNE D'ECLAIBES PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le Samedi 23 Janvier à 10h00, le Conseil Municipal, après convocation légale de ses membres en date du 18 Janvier 2021, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de monsieur Jacques LAMQUET, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 11 – Nombre de présents : 9 – Nombre de votants : 10

Etaient présents : MM. CARLIER Thierry, DELCROIX Patrice, LAMQUET Jacques, MEDDAS Philippe, ROSIER Olivier, Mmes BOUDRIAUX Sybille, COPIE Céline, MATON Elodie, RAYNAL Colette.

Excusés : M. SFREDDO Eric donne pouvoir à M. LAMQUET Jacques

Absents : M. BROGNET Maxime

Madame Sybille BOUDRIAUX est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 Novembre 2020

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le procès-verbal du Conseil municipal du 30 Novembre 2020, monsieur le Maire propose de l'approuver.

1. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) pour l'installation de mobilier urbain et l'aménagement d'une aire de jeux

Considérant que depuis le déménagement de l'école dans un nouveau bâtiment, l'espace public devant la mairie a retrouvé sa fonction de place centrale du village. Des aménagements supplémentaires, notamment l'installation de mobilier urbain qualitatif et adapté, viendront parfaire l'accès à la mairie et conforteront ses fonctions de place de village (5 bacs d'orangerie et 2 bancs).

Par ailleurs, la commune a la volonté de dédier un espace aux enfants en aménageant une aire de jeux sécurisée. En effet, la commune est actuellement dépourvue de ce type d'installation. Il s'agirait d'offrir un lieu de vie aux familles et aux nombreuses assistantes maternelles dont l'activité permet la scolarisation à Eclaires d'enfants provenant de communes de proximité ne disposant pas d'établissement scolaire.

Vu le devis présenté en séance du 30 Novembre 2020, la dépense prévisionnelle de ce projet s'élève à 39 876.90 € HT (47 852.28€ TTC).

Une participation financière du Département à hauteur de 50% au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) a été sollicitée et accordée pour la réalisation de ce projet. Il est rappelé que les travaux devront être réalisés entre le 31 mars 2021 et le 30 septembre 2021.

Le plan de financement prévisionnel du projet se présente comme suit :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de solliciter un fonds de concours auprès la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre pour financer le projet de fourniture et de pose de mobilier urbain et l'aménagement d'une aire de jeux à hauteur de 9 969.23 €, soit 25% de la dépense prévisionnelle HT ;

Dit que les crédits seront prévus au budget 2021.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

2. Travaux de voirie suivis en régie par la CAMVS – bilan 2020

La fourniture et la pose de panneaux de police « Attention Ecole » avaient été commandés auprès de la CAMVS pour un montant estimé à 172.68 € TTC. Les panneaux ont effectivement été posés Rue du Calvaire à Eclaibes par les services de la CAMVS.

Le montant définitif des travaux s'élève à 172.68 € TTC. La Commune d'Eclaibes versera, par conséquent, un fonds de concours à hauteur de 50% de la part nette supportée par la CAMVS sur la base de ce montant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à verser un fonds de concours de 50 % à la CAMVS pour la participation à la fourniture et à la pose de 2 panneaux de police Rue du Calvaire sur la base d'un montant définitif de 172.68€ TTC.

Dit que les crédits seront prévus au budget 2021.

Autorise le Maire à signer tout document y afférent.

3. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) avant le vote du BP 2021

Dans l'attente du vote du budget primitif 2021, la Commune peut, sur autorisation du Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2020.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif selon la proposition suivante :

BUDGET GENERAL

Chapitres	Libellé	Montant du Budget 2020	Montant correspondant à 25% du BP 2020
20	Immobilisation incorporelles	18 486	4 621.50
204	Subventions d'équipement	43 000	10 750
21	Immobilisations corporelles	21 003.80	5 250.95
TOTAL		82 489.80	20 622.45

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite de 25% des crédits ouverts lors du budget 2020.

Autorise le Maire à signer tout document y afférent.

4. Indemnités horaires pour heures complémentaires

Il est proposé au Conseil Municipal d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires uniquement aux agents à temps non complet, dans la limite des 35 heures, relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade
Technique	Adjoint Technique
Administrative	Adjoint Administratif
Sociale	ATSEM

Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Ces indemnités pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide l'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à compter de la transmission et publication de la présente délibération aux services de l'Etat ;

Précise que leur application ne concernera que les agents à temps non complet ;

Dit que les crédits seront inscrits au budget

Autorise monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

5. Points divers :

- Avancée du chantier d'enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement des travaux et évoque la problématique du terrain de Mme DOMIN dont les réseaux sont raccordés en aérien dans la rue du Calvaire. Elle souhaite, par ailleurs, profiter des travaux d'enfouissement pour faire réaliser le branchement au tout-à-l'égout.

Un accord entre les parties (ROSIER-DOMIN) doit être trouvé et notifié chez le notaire pour officialiser le droit de passage des réseaux de Mme DOMIN dans la parcelle de M. ROSIER.

- Restauration de l'allée du château

Monsieur le Maire évoque sa rencontre avec un technicien du Parc Naturel Régional pour l'entretien de l'allée du château et la plantation d'arbres.

Les arbres têtards doivent impérativement être taillés car sous l'effet du poids des branches, ceux-ci pourraient se fendre et mourir. Un chantier-école de bucheronnage pourrait être organisé intégrant la plantation de charmes et ne coûterait rien à la commune.

Il est proposé d'adresser un courrier aux propriétaires des parcelles jouxtant l'allée du château pour les informer d'une future intervention et rappeler le classement des arbres au PLUi (patrimoine naturel).

Un dispositif d'aide à la plantation de haies pourrait également permettre de planter le long du chemin de la belle hôtesse à moindre coût.

- Réflexion sur le sablage de la mairie

Monsieur le Maire souhaite évoquer un projet de ravalement de façade après les travaux d'enfouissement. Il n'est pas question de se positionner pour le moment mais d'y réfléchir. Un premier devis a été réalisé (association d'insertion) et permet d'avoir une idée du montant des travaux (environ 20 000€).

- Dossier sinistre Eglise

Point sur la procédure en cours par Thierry CARLIER